

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE DE CONNAUX

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 12 octobre 2021 à 19 heures

L'an deux mil vingt et un, et le douze octobre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 8 octobre 2021

Présents : M^{me} VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, M^{me} BERTINEAU Christiane, M. BOUCAULT Michel-Éric, M^{me} BOUSQUET Béatrice, M^{me} BURILLO Florence, M^{me} DUMAS Michelle, M. FERILO Flavien, M^{me} HUSSON Audrey, M. NUSSBAUM Frédéric, M. SMITH Thierry.

Absents excusés : M. DIEUDONNE Michel, M. PHILIP Alexandre.

Absents représentés : M. CHEVALIER Gérard (procuration à M. BOUCAULT Michel-Éric), M^{me} LAURENT Amélie (procuration à M. MAURIN Stéphane), M. BURILLO Mathieu (procuration à M^{me} BURILLO Florence), M^{me} POLITO Chloé (procuration à M. FERILO Flavien), M. BERNARD William (procuration à M^{me} DUMAS Michelle).

Secrétaire de séance : M. BOUCAULT Michel-Éric.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Max Nicolas décédé récemment à l'âge de 94 ans et donne lecture du message reçu par la famille en remerciement au conseil municipal.

1/Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2021

Le compte-rendu a été adressé aux conseillers municipaux par mail le 16 juillet 2021, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Pour mémoire, les points à l'ordre du jour de ce conseil étaient :

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2021
- 2- Convention de servitudes ENEDIS parcelle AC 18
- 3- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du terrain des futurs jardins partagés
- 4- Approbation du rapport de la CLECT du 1^{er} avril 2021 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 5- Décision modificative n° 3 du Budget Primitif 2021
- 6- Information : Décision du Maire n°2021D-06-01
- 7-Questions diverses

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Révision libre des attributions de compensations à percevoir de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'exercice 2021

Monsieur le Maire indique qu'afin de financer les nouveaux projets, il a été proposé par l'EPCI de diminuer les attributions de compensation d'un montant total de 576 888,12 €, en modulant les diminutions et en tenant compte du potentiel financier des communes.

Chaque commune intéressée doit délibérer à la majorité simple sur le montant des attributions de compensation proposé par l'EPCI la concernant.

Monsieur le Maire propose de fixer à partir de l'exercice 2021, les attributions de compensation à percevoir de l'EPCI comme suit :

Commune	AC 2020	Modification libre	AC 2021
CONNAUX	50 595.70 €	- 1 897.34 €	48 698.36 €

Monsieur NUSSBAUM demande des précisions concernant les projets dont il est question. Monsieur le maire explique le « projet de territoire » et notamment la consultation lancée où chacun a pu donner son avis sur le territoire et son devenir. C'est le cabinet de conseil en transition Auxilia qui est en charge d'accompagner ce projet. Il indique que rien n'est figé, et toutes les actions et projets seront appelés à évoluer en fonction de divers échanges et consultations entre les élus, les acteurs et les habitants du territoire. Monsieur le Maire précise qu'il préfère que ce projet soit financé par la baisse des attributions de compensation, plutôt que par l'augmentation de la fiscalité des ménages. M^{me} VUIGNIER indique que cette baisse consentie par les communes masque la démarche financière de l'agglomération aux yeux des administrés qui ne s'exprimeront donc pas.

**Approuvé à la majorité des membres présents et représentés.
15 voix pour, 2 voix contre (BOUSQUET Béatrice, VUIGNIER Alexandra)**

Délibération n°2021-057

3/ Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Monsieur le Maire explique que dans un courrier du 10 juin 2021, le Centre de Gestion du Gard informe la commune que **le contrat contre les risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2021** et qu'il convient donc de le remettre en concurrence selon le Code des Marchés Publics. Cette procédure nécessite que la commune octroie au CDG 30 le droit d'agir pour notre compte.

C'est une opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour notre compte, en mutualisant les risques.

Monsieur le Maire propose :

- de charger le Centre de Gestion du Gard de **négoier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative**, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et de se réserver la possibilité d'y adhérer, selon les critères énoncés sur le projet de délibération.
- et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-058

4/ Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école)

Monsieur le Maire explique que le directeur académique a adressé, en date du 30 septembre 2021, un courrier indiquant que toutes les communes doivent conventionner ou reconventionner car les conventions pluriannuelles existantes arrivent toutes à échéances au 1er octobre 2021.

Pour rappel, le dispositif « ENT école » est un environnement qui permet une communication commune entre les élèves, les enseignants et les familles. En outre, l'ENT-École propose des services pédagogiques, de vie scolaire et permet aux communes de communiquer en direction des familles.

Il s'agit d'un outil officiel et institutionnel qui est cependant payant, 50 € à l'année pour l'ensemble des classes et élèves de l'école.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire Robert Terral, pour l'année scolaire 2021-2022 et de préciser qu'il sera autorisé à signer les conventions de partenariat pour les années scolaires à venir et pour la durée de son mandat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-059

5/ Décision modificative n°4 Budget Commune

Monsieur le Maire indique que pour permettre de régler la facture de la débroussailleuse à roue et ses accessoires, il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts au BP 2021, comme suit :

Une diminution des crédits en dépenses est nécessaire à l'opération 020 et à l'article 2031 pour 580 €.

Une augmentation des crédits en recettes est nécessaire à l'opération 019 et à l'article 21571 pour 580 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette décision modificative.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-060

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Michel-Éric BOUCAULT



Le Maire,
Stéphane MAURIN

